



**HAL**  
open science

## Les relations slovaco-françaises entre 1939-1944

Pavol Petruf

► **To cite this version:**

Pavol Petruf. Les relations slovaco-françaises entre 1939-1944. Cahiers du CEFRES, 1997, Histoire et Mémoire, 6f, pp.85-104. halshs-01168138

**HAL Id: halshs-01168138**

**<https://shs.hal.science/halshs-01168138v1>**

Submitted on 25 Jun 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Cahiers du CEFRES

N° 6f, Histoire et mémoire

Françoise Mayer, Marie-Elizabeth Ducreux (Ed.)

---

Pavol PETRUF

**Les relations slovaco-françaises entre 1939-1944**

---

Référence électronique / electronic reference :

Pavol Petruf, « Les relations slovaco-françaises entre 1939-1944 », Cahiers du CEFRES. N° 6f, Histoire et mémoire (ed. Françoise Mayer, Marie-Elizabeth Ducreux).

Mis en ligne en avril 2012 / published on : april 2012

URL : [http://www.cefres.cz/pdf/c6f/petruf\\_1997\\_relations\\_slovaco\\_francaises.pdf](http://www.cefres.cz/pdf/c6f/petruf_1997_relations_slovaco_francaises.pdf)

Editeur / publisher : CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE

<http://www.cefres.cz>

Ce document a été généré par l'éditeur.

© CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE



# *Les relations slovaco-françaises*

## *entre 1939 et 1944*

Pavol Petruf

Cet exposé ne se propose pas de déterminer la place qu'occupe ce sujet particulier dans la mémoire des Slovaques; un tel objectif serait en effet quasi impossible à atteindre à l'heure actuelle, car la mémoire collective slovaque comporte d'importantes lacunes dans ce domaine. C'est en partant du postulat qu'une mémoire historique structurée ne peut se former que sur la base d'une recherche historique rigoureuse que je tenterai ici d'esquisser les relations qui ont existé entre la Slovaquie et la France pendant ces années si douloureuses pour les deux nations. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit ni d'une explication ni d'une description de tous les aspects du problème, mais simplement d'une approche concernant avant tout les relations diplomatiques entre les deux Etats. Je pense que ce dessein, aussi modeste soit-il, peut contribuer à améliorer la compréhension d'une période qui, ces derniers temps, semble attirer tout autant les historiens qu'un plus large public.

Le 14 mars 1939, un nouvel Etat, la Slovaquie, fait son apparition sur la carte politique de l'Europe. La constitution promulguée en juillet de la même année donnait à cet Etat le nom - rarement utilisé - de "République slovaque". Les hommes politiques, les dirigeants et les journalistes lui préféraient toutefois celui d'"Etat slovaque",<sup>1</sup> terme qu'adoptèrent les dirigeants politiques européens. Avant le 14 mars, la Slovaquie faisait partie de Tchécoslovaquie, Etat lui-même créé à l'automne 1918 et qui fut dans l'entre-deux-guerres une composante importante du système de sécurité français en Europe centrale et du Sud-Est. La France fut le premier Etat à reconnaître la Tchécoslovaquie dès sa création, au lendemain de la Première Guerre mondiale. L'Etat slovaque fut créé avant que la Seconde Guerre mondiale n'éclate; la création de cet Etat n'est liée, ce qui le différencie de la Tchécoslovaquie, à aucune victoire, défaite ou guerre civile. L'Etat slovaque est né pacifiquement, calmement, en dehors de tout conflit. K. Bartošek considère pourtant qu'il existait un "phénomène de défaite" au moment de la création de l'Etat slovaque: celui de la défaite de la démocratie parlementaire de la République tchécoslovaque face aux accords de Munich et à leur adoption.<sup>2</sup> Les événements qui succédèrent aux accords de Munich et dont le point culminant fut la désagrégation de la Tchécoslovaquie et le Protectorat allemand affaiblirent considérablement le pouvoir de la France en Europe centrale.

---

<sup>1</sup> Lipták L., "la Slovaquie au XX<sup>e</sup> siècle", Bratislava, 1968, p. 177-178

<sup>2</sup> Bartošek K., "L'Etat slovaque"; in: Vichy et les Français. Sous la direction de Jean-Pierre Azéma et François Bédarida. Paris, 1992, p. 725

En simplifiant beaucoup, on pourrait dire que l'attitude de la France vis-à-vis de l'Etat slovaque fut dès le début le reflet du jugement que portait Paris sur l'éclatement de la Tchécoslovaquie. Les relations entre le Quai d'Orsay et le Palais Černín furent excellentes entre les deux guerres: même politique étrangère vis-à-vis de l'Allemagne et système politique semblable. Les dirigeants français acceptaient la politique intérieure de Prague, qui exerçait pourtant des pressions sur les partis politiques slovaques aspirant à l'émancipation de leur pays, car ils pensaient que cette politique était le meilleur garant de la force et de l'intégrité de ce pays allié. Les événements d'octobre 1938 et de mars 1939 - la proclamation de l'autonomie, puis de l'indépendance de la Slovaquie - furent considérés par Paris comme le résultat des machinations allemandes en Europe centrale.<sup>3</sup> Ce qui est assez juste, bien qu'il faille ajouter que la capitale de la Slovaquie, Bratislava, était dans l'impossibilité de fournir à l'Allemagne le terrain nécessaire à ses machinations à l'Est. Quoi qu'il en soit, le gouvernement français ne vit pas d'un bon oeil la naissance de l'Etat slovaque; c'est Prague, victime évidente de l'expansion allemande, qui eut ses faveurs, et non Bratislava, qui pouvait à première vue sembler participer à cette expansion.

Dès la proclamation de l'indépendance de la Slovaquie, le 14 mars 1939, le gouvernement prit les mesures indispensables à la reconnaissance du nouvel Etat. Le 16 mars, le ministère slovaque des Affaires étrangères en informa le Quai d'Orsay.<sup>4</sup> Paris ne répondit pas; ce mutisme n'est pas surprenant quand on sait que la veille G. Bonnet avait chargé l'ambassadeur français à Berlin, M. Coulondre, de transmettre au gouvernement allemand une note qui stipulait que la France refusait de reconnaître la légitimité de la situation engendrée par les événements des 14 et 15 mars en Tchécoslovaquie.<sup>5</sup> En agissant ainsi, le gouvernement français mettait en doute, bien qu'indirectement, la légitimité du nouvel Etat slovaque. Celui-ci n'en demeura pas moins un "fait accompli" et fut rapidement reconnu par la Hongrie, la Pologne, le Saint-Siège, l'Italie et certains autres Etats, parmi lesquels la Grande-Bretagne, dont la reconnaissance *de facto* de la Slovaquie eut lieu le 4 mai 1939. Face au silence prolongé de Paris, le gouvernement slovaque entreprit un certain nombre de démarches officieuses pour obtenir la reconnaissance de la France. Par exemple, le 19 mai, M. Černák, ambassadeur slovaque à Berlin, rencontra l'ambassadeur polonais, Lipský, afin de l'informer que la Slovaquie souhaitait être reconnue par la France. Lipský lui promit qu'il s'efforcera d'obtenir de la France qu'elle reconnaisse l'Etat slovaque et qu'elle encourage ainsi "le développement autonome de la Slovaquie".<sup>6</sup> Cependant, le gouvernement français ne modifia pas sa position et si par la suite la situation évolua, elle le dut à l'intervention de plusieurs facteurs extérieurs, parmi lesquels la plainte que le consul britannique à Bratislava, P. Pares, adressa au Foreign Office; il y déplorait en effet sa position d'unique représentant face aux puissances de l'Axe et regrettait de ne pouvoir être

<sup>3</sup> Kirschbaum S., "The Slovak Republic, Britain, France and the Principle of Self-Determination"; in: *Slovak Studies*, XXIII, 1983, p. 167

<sup>4</sup> Archives nationales de la République slovaque, Bratislava, fonds de l'Etat slovaque; ministère des Affaires étrangères (ci-après AnRS, ES MAE) n°112

<sup>5</sup> Ministère des Affaires étrangères, Paris; guerre 1939-1945 (ci-après MAE, 1939-1945), vol. 803, Vichy - Tchécoslovaquie

<sup>6</sup> AnRS, ES MAE, n°112

soutenu dans son action par le consul français, qui jouissait d'une grande autorité dans la capitale slovaque.<sup>7</sup>

L'initiative de Pares amena sir Alexander Cadogan à demander à son homologue français que la France imite la Grande-Bretagne par une reconnaissance *de facto* de l'Etat slovaque. Les dirigeants français ne répondirent pas immédiatement, en raison, entre autres, des exilés tchécoslovaques à Paris, qui firent savoir par diverses actions et protestations qu'ils s'opposaient à une telle démarche. Le gouvernement slovaque connaissait les réserves de Paris à ce sujet et n'ignorait rien des activités de l'émigration tchécoslovaque. Il tenta donc de débloquer la situation en faisant valoir qu'il serait peu judicieux de laisser la Slovaquie, seule partie indépendante de l'ancienne Tchécoslovaquie, sans représentant officiel français. Le gouvernement de Bratislava considérait que l'émigration tchécoslovaque, en refusant l'établissement de relations normales entre les deux pays, condamnait l'Etat slovaque à devenir un vassal des puissances de l'Axe.

Cette argumentation comportait cependant des points faibles. En effet, non seulement l'"indépendance" proclamée de l'Etat slovaque était en soi douteuse, mais il était également clair que la "position de vassal" de la Slovaquie à l'égard du Reich ne dépendait en aucun cas de l'attitude de l'émigration en France, ni même de la politique du Quai d'Orsay, mais bien uniquement des intentions de Berlin. Cependant, ces arguments réussirent à convaincre les émigrés, alors fort embarrassés par la victoire facile de la diplomatie allemande. M. Chartier, consul général de France à Vienne, et M. Boutant, vice-consul à Bratislava, écrivent d'ailleurs dans leurs mémoires que les exilés tchécoslovaques acceptèrent l'argumentation du gouvernement slovaque<sup>8</sup> et mirent un frein à leur opposition à la reconnaissance de la Slovaquie par la France. Cet adoucissement des positions ainsi qu'une intervention des Britanniques décidèrent Paris à nommer, le 14 juillet 1939, un consul à Bratislava. La reconnaissance *de facto* devint alors réelle. La France était le quinzième pays à reconnaître l'Etat slovaque.<sup>9</sup> La décision de Paris fut très vraisemblablement influencée par l'impossibilité, à ce moment-là, de prévoir l'évolution de la situation. On pouvait réellement supposer que les choses ne changeraient pas du jour au lendemain, que cela prendrait un certain temps. Cet état de fait plaidait en faveur de l'établissement de relations de fait avec la Slovaquie.

Le gouvernement slovaque connaissait les réticences de Paris à ce sujet; néanmoins, il pensait qu'une ambassade slovaque à Paris pourrait couvrir la France, la Suisse, les divers colonies et protectorats français, ainsi que la Belgique.<sup>10</sup> Par ailleurs, deux consulats honoraires devaient être installés sur le territoire français, à Marseille et au Havre.<sup>11</sup> Cette attitude changea notablement au cours des mois qui suivirent; cependant, en octobre 1939, c'est-à-dire après le début de la Seconde

<sup>7</sup> MAE, 1939-1945, vol. 812, Vichy - Slovaquie

<sup>8</sup> *idem*

<sup>9</sup> *Les Etats qui reconnurent le gouvernement slovaque avant la France sont: Hongrie, 15-3-1939, Pologne, 16-6-1939, Allemagne, 17-3-1939, Saint-Siège, 25-3-1939, Italie, 11-4-1939, Suisse, 19-4-1939, Espagne, 25-4-1939, Grande-Bretagne, 4-5-1939, Liberia, 12-5-1939, Equateur, 17-5-1939, Costa Rica, 24-5-1939, Japon, 1-6-1939, Mandchourie, 1-6-1939, Yougoslavie, 8-6-1939. France, 14-7-1939 (AnRS, ES MAE n°197). Au total, 30 Etats - Ľurica M.S.: "Slovakia During World War II"; in: Slovakia in the 19th and 20th Centuries. Toronto 1973, p. 172*

<sup>10</sup> AnRS, ES MAE n°56

<sup>11</sup> *idem*

Guerre mondiale, qui vit la Slovaquie et la France choisir des camps différents, le gouvernement slovaque n'avait toujours pas renoncé à ouvrir une ambassade à Paris.<sup>12</sup> Seule l'étendue des territoires concernés avait changé: la Belgique n'en faisait plus partie.<sup>13</sup> Il est évident que cette vision des choses était fort peu réaliste, car il aurait fallu que la France reconnaisse la Slovaquie non seulement *de facto*, mais également *de jure*. Ce qui ne se fit pas. De plus, la reconnaissance *de facto* de la France était très différente de celle de la Grande-Bretagne, qui avait accordé un exequatur au consul slovaque de Londres. La France n'en fit rien et la Slovaquie n'eut pas de représentation consulaire à Paris, malgré le désir des autorités slovaques de créer un consulat général dans cette ville. Le ministère des Affaires étrangères avait prévu de nommer B. Galvánek premier consul à Paris, sa candidature ayant été approuvée par le gouvernement. Ce dernier espérait que la création de l'ambassade et la nomination de B. Galvánek seraient rapides.<sup>14</sup> Le 18 juillet 1939, le ministère des Affaires étrangères slovaque adressait au consulat français de Bratislava la note verbale suivante: "(...) souhaitant établir et maintenir de bonnes relations entre la Slovaquie et la France, relations empreintes de l'amitié qui existe déjà entre les deux peuples, et désirant surtout parfaire et étendre les échanges entre les deux pays, le gouvernement slovaque a décidé de créer un consulat général à Paris. Il a également été décidé que M. B. Galvánek (...) serait chargé de la direction du nouveau consulat général en qualité de consul général. Dès réception de l'accord provisoire du ministère français des Affaires étrangères au sujet de la personne de M. Galvánek, celui-ci se rendra à Paris muni de ses lettres de créance et aura l'honneur de vous les remettre en vue d'un exequatur".<sup>15</sup> Le ministère des Affaires étrangères slovaque chargea le consulat français de transmettre ces souhaits aux autorités françaises et, dès réception de leur accord, d'en informer le ministère. Cet accord ne fut jamais donné, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Une des raisons en est probablement la rapidité des changements survenus en Europe à la veille de la guerre.

Contrairement à la Slovaquie à Paris, la France était représentée au niveau consulaire à Bratislava. Milon de Peillon (né en 1890) était consul français dans la capitale slovaque; sa nomination avait eu lieu le 30 septembre 1935. Au lendemain du 14 mars 1939, il perdit tout contact avec Prague - la ville étant devenue capitale du protectorat de Bohême-Moravie -, car, administrativement, il relevait directement de Paris. Entre le 14 mars 1939 et le 14 juillet de la même année, c'est-à-dire entre la proclamation de l'Etat slovaque et la reconnaissance *de facto* de la Slovaquie par la France, il se considéra comme consul "de fait" et exerça ses fonctions de manière inchangée, bien qu'il avouait avoir l'impression d'être "assis entre deux chaises".<sup>16</sup> Lors de l'entretien qu'eurent M. Omilyak et le consul français, le 28 mars 1939, sur demande du ministre slovaque des Affaires étrangères, F. Durèanský, de Peillon s'enquit notamment des relations entre la Slovaquie et l'Allemagne et donc du

---

<sup>12</sup> *idem*

<sup>13</sup> *idem*

<sup>14</sup> *idem*

<sup>15</sup> *idem*

<sup>16</sup> *idem*

pacte de protection slovaco-allemand. Omilyak resta très évasif dans ses réponses et, bien qu'il ait qualifié l'entretien d'"amical", celui-ci ne fut pas très cordial.<sup>17</sup>

Tout comme Paris, de Peillon n'était manifestement pas un fervent partisan de l'indépendance slovaque. En novembre 1938, la Slovaquie devint autonome, avec une diète (parlement) et un gouvernement. Le consul ne cacha pas ses craintes au sujet de son évolution future; l'influence de l'Allemagne sur la politique slovaque l'inquiétait. Dans le premier rapport qu'il envoya à Paris après l'autonomie slovaque, il écrivait que le gouvernement du Reich avait si bien réussi à maîtriser les dirigeants slovaques qu'il en était devenu de fait le tuteur. Il tenait F. Durèanský, ministre de la Justice du gouvernement autonome et plus tard ministre des Affaires étrangères, pour un agent allemand.<sup>18</sup> De Peillon avait alors une très mauvaise opinion du chef de la diplomatie slovaque.

Il portait un jugement semblable sur d'autres hommes politiques slovaques. Dans le rapport qu'il adressa à Paris en avril 1939, il faisait remarquer que les méthodes totalitaires employées par le Reich avaient été adoptées par les dirigeants slovaques, qui s'en inspiraient, selon lui, pour mettre en place les structures politiques, administratives et économiques de leur Etat. Il prétendait que cette politique allait rapidement ruiner le pays et constatait que les étudiants, nostalgiques du passé, étaient les premiers à s'en rendre compte. Il jugeait la population impuissante, abandonnée et résignée à son sort.<sup>19</sup> Selon lui, les gens avaient cessé de s'intéresser aux affaires publiques; les institutions démocratiques, presse incluse, ne fonctionnaient plus et il craignait à juste titre un partage de la Slovaquie entre ses voisins. Il disait de la constitution slovaque, proclamée le 31 juillet 1939, que, malgré son aspect libéral, elle ouvrait la voie à une transformation de la Slovaquie en république totalitaire.<sup>20</sup>

Le 4 août 1939, soit quatre jours après la proclamation de la constitution slovaque, de Peillon demandait par courrier au ministre des Affaires étrangères Durèanský l'exequatur et lui remettait ses lettres de créance, établies à Paris le 22 juillet.<sup>21</sup> Mais la Seconde Guerre mondiale éclata peu après et le gouvernement français révoqua son consul à Bratislava. Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, de Peillon téléphona à la direction de la police de Bratislava et demanda qu'on envoie un fonctionnaire de la police et deux inspecteurs poser les scellés sur le bâtiment du consulat français; à midi, le même jour, la demande était exécutée. Ensuite, le même fonctionnaire, en présence de M. Nagel, officier de l'armée allemande, et de M. Brichta, chef de la police du district, accompagna le consul français et son personnel à la frontière hongroise, où les attendait un officier de l'armée hongroise. Celui-ci les conduisit ensuite à Šamorín<sup>22</sup>, commune située à une vingtaine de kilomètres de Bratislava et appartenant à la Hongrie. Le 18 septembre, les locaux et l'inventaire de l'ancien consulat français furent remis au chargé d'affaires espagnol à Bratislava par le Présidium de la direction de la police, en "parfait état". Un

---

<sup>17</sup> *idem*

<sup>18</sup> *Kirschbaum S.: c.d. p.155*

<sup>19</sup> *idem, p.158*

<sup>20</sup> *idem, p.161*

<sup>21</sup> *AnRS, ES MAE n°219*

<sup>22</sup> *idem, n°112*

procès-verbal en bonne et due forme fut rédigé.<sup>23</sup> La révocation du consul français marqua la fin de la représentation diplomatique officielle française à Bratislava et sonna le glas de la reconnaissance *de facto* de la Slovaquie.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 1939, date de la fermeture du consulat français, il n'exista plus aucune relation officielle entre la république slovaque et la France.<sup>24</sup> Le ministère des Affaires étrangères de la Slovaquie misait alors sur l'ambassade yougoslave à Paris pour représenter les intérêts slovaques en France. Il en avertit son chargé d'affaires à Belgrade, J. Cieker, dès le 7 septembre 1939. Il lui demandait de présenter au ministère des Affaires étrangères yougoslave une requête officielle le priant de prendre en charge les intérêts slovaques en France et de rapporter une réponse claire, positive ou négative, du représentant du ministère des Affaires étrangères.<sup>25</sup> Cieker lui expliqua alors que la Slovaquie n'était certes pas en état de guerre avec la France, mais que, si Paris avait rappelé ses représentants de Slovaquie, celle-ci se devait d'en faire autant et donc de rappeler de France ses divers représentants. Le ministère avait fait remarquer qu'il était impossible que les ressortissants slovaques résidant en France fussent sous la protection de l'ancienne ambassade tchécoslovaque, car la France avait reconnu *de facto* l'Etat slovaque; par conséquent, seule l'ambassade de Slovaquie ou celle d'un pays que l'Etat slovaque désignerait pouvait les prendre en charge. Le ministère des Affaires étrangères slovaque se plaignait de la façon dont étaient traités les citoyens slovaques en France. A ce propos, il est écrit dans la note envoyée à Cieker: "(la façon) dont la France, par exemple, traite nos citoyens est contraire au droit international, car on les oblige à rejoindre les légions tchécoslovaques, quand on ne les envoie pas en camp de concentration. Ce dernier fait est la preuve qu'ils sont traités en ennemis".<sup>26</sup>

Le ministère des Affaires étrangères yougoslave refusa de donner suite à la demande slovaque; il justifia ce refus en disant que l'ambassade yougoslave ne pouvait assurer une protection efficace des Slovaques.<sup>27</sup> Début octobre 1939, le ministère slovaque des Affaires étrangères adressa la même demande au ministère roumain. Dans son entretien avec l'ambassadeur de Slovaquie à Bucarest, le 6 octobre, le ministre des Affaires étrangères roumain, Gafencu, lui demanda d'abord s'il savait qu'un nouveau gouvernement tchécoslovaque venait d'être créé à Paris, qui avait à sa tête l'ancien président de la République E. Beneš. L'ambassadeur répondit qu'il était au courant, mais que cela ne changeait en rien la demande de la Slovaquie, "plutôt de nature consulaire". Et Gafencu de répondre qu'en fait il s'agissait de protéger des Slovaques qui se réclamaient de l'Etat slovaque et rejetaient le mouvement tchécoslovaque. Il ajouta qu'il se refusait à donner une réponse ferme et définitive avant d'avoir consulté le gouvernement français. Puis il voulut savoir si la France avait reconnu la Slovaquie. L'ambassadeur de Slovaquie lui répondit que oui, *de facto*, mais que les relations consulaires n'avaient

---

<sup>23</sup> *idem*

<sup>24</sup> *idem*, n°197

<sup>25</sup> AnRS, ES MAE n°112

<sup>26</sup> *idem*

<sup>27</sup> *idem*, n°203



pu être établies faute de temps. Sur quoi le ministre roumain répéta qu'il lui fallait d'abord consulter le gouvernement français.<sup>28</sup>

C'était donc à Paris de trancher, la Roumanie ne pouvant se permettre une démarche contraire à la volonté de la France. En fin de compte, la Roumanie ne prit pas en charge la protection des intérêts slovaques en France. Fin octobre 1939, ce fut l'Italie qui donna son accord sur ce point, mais en émettant quelques réserves.<sup>29</sup>

Donc, au cours des premiers mois de la Seconde Guerre mondiale, la Slovaquie et la France n'eurent aucune relation officielle; de plus, les contacts au niveau des diplomates des deux pays présents dans les autres Etats se refroidirent considérablement. L'ambassadeur de Slovaquie à Budapest annonça le 4 octobre 1939 au ministère des Affaires étrangères slovaque que tout contact avec la France avait cessé, et ce depuis le 1<sup>er</sup> septembre. A son avis, la France avait délibérément décidé de ne créer et de n'entretenir aucun contact avec l'ambassadeur de l'Etat slovaque, ce pays étant considéré comme un Etat avec lequel elle était en état de guerre.<sup>30</sup>

A cette époque, c'est l'Espagne qui était chargée des intérêts français en Slovaquie. On peut donc en déduire que la France ressentait également le besoin de conserver des relations, même indirectes, avec Bratislava. Paris s'intéressait principalement à la situation des citoyens français en Slovaquie. Le 11 octobre 1939, l'ambassade d'Espagne envoya une lettre au ministère des Affaires étrangères slovaque dans laquelle elle lui demandait d'établir et de lui faire parvenir la liste des ressortissants français en Slovaquie. Le ministère obtempéra. Après avoir obtenu les informations nécessaires auprès du ministère de l'Intérieur, il adressa le 14 novembre la liste requise au comte de Bailén, chargé des affaires espagnoles à Bratislava. Selon les données de cette liste, 96 citoyens français adultes et 15 enfants<sup>31</sup> vivaient alors en Slovaquie.

Après la défaite de la France, en mai 1940, la Slovaquie tenta encore de normaliser les relations entre les deux Etats. Le Comité national tchécoslovaque avait certes réussi à protéger quelque temps les intérêts des Slovaques de France qui y "adhéraient", mais, après la capitulation française, la Tchécoslovaquie cessa d'être représentée officiellement en France, car les membres du Comité national, l'ambassadeur S. Osuský et les autres fonctionnaires de l'ambassade étaient partis pour Londres ou Casablanca. Ce qui posa divers problèmes. Les intérêts de la Slovaquie exigeaient, pour différentes raisons, une normalisation des rapports. Par exemple, les diplomates slovaques en poste en Espagne devaient, pour se rendre dans leur pays, transiter par la France non occupée. Au début, ils se heurtèrent à l'incompréhension des autorités. Lorsque, à la mi-août 1940, le chargé d'affaires à Madrid, J. Mikuš, eut besoin de regagner Bratislava, il adressa à l'ambassade de France une demande de visa de transit, car, comme il le précisait, il ne pouvait se rendre d'Espagne en Europe centrale sans passer par la France libre. Bien que l'Espagne représentât les intérêts français en Slovaquie,

---

<sup>28</sup> *idem*

<sup>29</sup> *idem*

<sup>30</sup> *idem*, n°112

<sup>31</sup> *idem*

L'ambassade de France à Madrid refusa de délivrer le visa requis.<sup>32</sup> Il va de soi que la principale raison à ces tentatives de normalisation des relations avec la France n'était pas le transit des diplomates. Les intérêts économiques jouaient un rôle prépondérant. Le blocus maritime imposé par la Grande-Bretagne en Méditerranée rendait le trafic entre la Slovaquie et l'Espagne très difficile; donc, la solution la plus avantageuse consistait à faire transiter les exportations slovaques destinées à l'Espagne par la France libre.<sup>33</sup> Un autre élément plaidait en faveur du rétablissement des relations diplomatiques slovaque-françaises: beaucoup de Slovaques étaient internés dans des camps français et ne disposaient d'aucun papier. La plupart d'entre eux (environ 2 500) se trouvaient dans le camp d'internement d'Agde.<sup>34</sup> D'autres - un millier environ - étaient placés à La Nouvelle, à Sigean, à La Palme et à Roquefort. Les autorités slovaques estimaient à 5 000 le nombre de leurs ressortissants souhaitant retourner en Slovaquie.<sup>35</sup> Certains Slovaques avaient également été placés dans des camps de prisonniers; à Melun, à Pithiviers, à Nancy, à Meaux et à Montargis, il y avait environ 300 hommes.<sup>36</sup> D'après le chargé d'affaires à Madrid, J. Mikuš, ces Slovaques étaient impatients de regagner leur pays et priaient le gouvernement slovaque de faire toutes les démarches nécessaires dans ce sens.<sup>37</sup> Fin août 1940, le ministère slovaque des Affaires étrangères envoya M. Mališ en France occupée pour préparer le rapatriement des ressortissants slovaques, selon les termes d'un accord passé avec les autorités d'occupation militaire allemandes. Les attributions de Mališ ne s'appliquant pas à la France libre, il fallait procéder à deux rapatriements distincts. Dans le rapport qu'il envoya au ministère des Affaires étrangères à Bratislava, Mikuš proposait que le ministère, par le truchement de l'ambassade de Slovaquie à Berlin, soumette la question du transit des personnes et des marchandises par la France libre et celle des citoyens slovaques internés dans cette partie de la France à la délégation allemande chargée du règlement de l'armistice, à Wiesbaden. Celle-ci devait examiner cette proposition avec la commission franco-allemande compétente et y ajouter, si possible, le problème de la reconnaissance *de jure* de la République slovaque par la France.<sup>38</sup>

Au moment de la capitulation de la France, certains diplomates français portaient approximativement le même jugement sur la situation en Slovaquie que de Peillon lors de la naissance de l'Etat slovaque. Le rapport dépêché le 14 juin 1940 à Paris par l'ambassade de France à Belgrade soulignait en effet que l'unité du gouvernement slovaque, "qui se compose en fait de trois hommes politiques, Tuka, Mach et Ďurčanský (les autres n'étant que des marionnettes)", s'était considérablement affaiblie ces derniers temps et que le peuple slovaque se sentait faible, sans protection, trahi et vendu par ses dirigeants.<sup>39</sup> La question de la reconnaissance *de jure* de la Slovaquie par le gouvernement de Vichy, que Mikuš avait tenté de résoudre dès 1940, ne progressa qu'au printemps 1941. A ce moment-là, Vichy demanda à son ambassadeur à Moscou, Gaston Bergery, de

---

<sup>32</sup> *idem*, n°197

<sup>33</sup> *idem*

<sup>34</sup> *idem*

<sup>35</sup> *idem*

<sup>36</sup> *idem*

<sup>37</sup> *idem*

<sup>38</sup> *idem*

contacter Fraňo Tiso, ambassadeur de Slovaquie dans la même ville et proche parent de J. Tiso, président de la République slovaque. En mai 1941, les deux diplomates s'entretenaient amicalement à plusieurs reprises. Le 21 mai, Tiso envoya une lettre à Bergery dans laquelle il exprimait sa conviction que "la France souhaitait sincèrement un renouveau de l'équilibre européen et une coopération européenne".<sup>40</sup>

Tiso dit aussi qu'il avait retenu de ses entretiens avec Bergery une idée importante : celle "d'intérêts communs aux deux pays", idée qui pourrait être résumée par l'expression "nouvelle Europe". Tiso considérait Bergery comme un partisan convaincu de la coopération européenne dans le contexte de cette nouvelle Europe et lui demandait donc ouvertement d'intervenir auprès du gouvernement de Vichy pour qu'il reconnaisse *de jure* la république slovaque en tant que, soulignait-il, république "indépendante".<sup>41</sup> Quelques jours après avoir reçu la lettre de Tiso, Bergery informa l'amiral Darlan de ses entretiens avec l'ambassadeur slovaque à Moscou et de sa lettre. Bergery précisa qu'il ignorait si la démarche de Tiso relevait de sa propre initiative ou si elle avait été inspirée par l'ambassade d'Allemagne à Moscou. Il souligna le caractère "particulièrement cordial" de ses rencontres avec Tiso, la grande sympathie de celui-ci pour la France et sa conviction que la Slovaquie et la France avaient des intérêts communs, à savoir une Europe où la coopération serait sincère et dépourvue de toute pression indirecte. Bergery conclut son rapport pour Vichy en précisant que Tiso n'aurait pas pu formuler sa demande de reconnaissance *de jure* de la Slovaquie sans l'accord de Bratislava et que la capitale slovaque, de son côté, n'aurait pas approuvé une telle démarche sans avoir au préalable consulté les représentants du Reich.<sup>42</sup>

Tout permet de penser que Berlin n'était pas hostile à l'établissement de contacts plus étroits entre Vichy et la Slovaquie. La commission allemande chargée des questions économiques liées à l'armistice fit savoir en avril 1941 à la partie française qu'elle ne s'opposait pas à l'ouverture de pourparlers économiques entre la France et la Slovaquie. Une note établie le 1<sup>er</sup> juin 1941 par la section commerciale du ministère des Affaires étrangères de Vichy indiquait que la Slovaquie pouvait fournir, entre autres, du bois et de la cellulose à la France et qu'il était dans l'intérêt de celle-ci d'établir des contacts plus étroits avec l'Etat slovaque.<sup>43</sup> Ces considérations économiques amenèrent rapidement la partie française à envisager une reconnaissance *de jure* de la Slovaquie. Il aurait en effet été problématique d'entamer des négociations avec un Etat que Vichy n'avait pas reconnu (la validité de la reconnaissance *de facto* de juillet 1939 étant "contestable"<sup>44</sup>) et dans lequel il n'avait pas de représentant. Par ailleurs, en avril 1941, l'Allemagne exprima le désir de voir les négociations se dérouler directement entre les deux Etats, sans son intervention, contrairement à ce qui s'était passé dans le cas des relations Vichy - Belgique et Vichy - Luxembourg. La France n'ayant pas de représentant en Slovaquie, les Allemands recommandèrent aux Français de déléguer un représentant

---

<sup>39</sup> MAE, 1939-1945, vol.812, Vichy - Slovaquie

<sup>40</sup> *idem*

<sup>41</sup> *idem*

<sup>42</sup> *idem*

<sup>43</sup> *idem*

commercial permanent à Bratislava. Dans la mesure où la section commerciale relevait du ministère des Affaires étrangères de Vichy, la délégation d'un représentant attaché à cette section n'entraînait pas automatiquement la reconnaissance de l'Etat slovaque. Cette démarche pouvait en effet être considérée comme la reprise de relations commerciales normales après signature d'un accord commercial entre les deux pays. Toutefois, la signature d'un tel accord ne pouvait ignorer la question de la reconnaissance. Dans ces conditions, "comment procéder?", demanda la section commerciale à la direction politique du département Europe du ministère des Affaires étrangères de Vichy.<sup>45</sup>

La réponse ne se fit pas attendre. Le 6 juin, Vichy fit savoir que la reconnaissance *de jure* de la Slovaquie serait prématurée et aurait l'inconvénient d'obliger le gouvernement français à reconnaître d'autres Etats à un moment où il lui semblait préférable de ne pas s'engager sur les questions relatives aux changements territoriaux intervenus en Europe centrale et orientale. La direction politique du département Europe ne s'opposa toutefois pas à une reprise des échanges commerciaux avec Bratislava. Elle justifia cette position en disant que la signature éventuelle d'un accord commercial et l'envoi d'un délégué commercial en Slovaquie n'exigeaient qu'une reconnaissance *de facto*. Par ailleurs, la reprise de contacts purement commerciaux entre les deux Etats n'aurait aucun effet politique négatif; elle ne pouvait au contraire que faciliter, au moment propice, le rétablissement de relations diplomatiques normales. C'est le point de vue qu'exprima Darlan le 10 juin 1941 dans sa lettre à Bergery. L'amiral le pria également, en sa qualité d'ambassadeur de Slovaquie à Moscou, d'en informer Tiso et de souligner l'importance des intérêts communs et l'amitié qui liaient la France à la Slovaquie.<sup>46</sup>

Il est intéressant de remarquer qu'au même moment Robert de Dampierre, ambassadeur de France à Budapest, se demandait si la France n'avait pas tort d'être absente de Bratislava. De Dampierre avait effectué un voyage dans la capitale slovaque en juillet 1941 pour s'entretenir avec des "particuliers" qui déploraient la disparition de la culture française dans une ville où elle avait su si bien s'implanter. Ces mêmes personnes pensaient également que Bratislava représentait un important poste d'observation, un endroit où la diplomatie française aurait pu recueillir nombre d'informations intéressantes. De Dampierre était foncièrement d'accord avec cette opinion; de plus, il se demandait si, après l'Allemagne, la France ne pourrait pas elle aussi obtenir de la Slovaquie les produits agricoles qui lui manquaient. De Dampierre savait qu'il était impossible de prévoir avec certitude l'avenir de la Slovaquie et sa place dans la "réorganisation générale" de l'Europe. Néanmoins, il jugea utile de faire connaître son point de vue, cela d'autant plus que les milieux diplomatiques allemands de Bratislava ne cachaient pas leur souhait de voir établir rapidement une ambassade de France dans la capitale slovaque.<sup>47</sup>

Les hauts diplomates vichyssois n'en campèrent pas moins sur leurs positions et en décembre 1941 Vichy s'en tenait toujours à la non-reconnaissance de la Slovaquie. Pourtant, le ministère des Affaires

---

<sup>44</sup> Cf. Kirschbaum S.: *c.d.* p.166

<sup>45</sup> MAE, 1939-1945, vol.812; Vichy - Slovaquie

<sup>46</sup> *idem*

étrangères du gouvernement de Vichy n'émettait aucune objection à l'établissement de relations entre ses diplomates en poste au Saint-Siège, à Budapest, à Sofia, etc., et les fonctionnaires des ambassades slovaques.<sup>48</sup> Cela dénotait un changement de position par rapport à 1939, car Vichy et Bratislava, qu'elles le veuillent ou non, étaient dans le même camp politique.

Pourquoi le gouvernement de Vichy a-t-il toujours refusé de reconnaître *de jure* la Slovaquie? Pour simplifier, on pourrait dire : parce qu'il était réticent à reconnaître tout changement territorial survenu en Europe centrale après 1940. Pourquoi cette réticence ? La réponse se trouve dans la note établie le 4 avril 1942 par la direction politique du ministère des Affaires étrangères de Vichy: "... notre propre situation nous impose (...) d'éviter tout acte susceptible d'être interprété comme une démarche visant à mettre en place une politique active dans cette partie de l'Europe, dont le statut incertain pourrait être sujet, d'ici à la fin de la guerre, à beaucoup de changements. Nous ne connaissons pas (en dehors de cela) d'obstacle grave qui puisse empêcher l'établissement de relations avec la Slovaquie. Quel que soit le résultat de la guerre, l'existence de la Slovaquie reste envisageable".<sup>49</sup>

L'attitude de Vichy est l'expression d'une saine prudence. C'est sans doute peu, mais ce n'est pas négligeable. A cette époque, Vichy envisageait d'établir des "relations *de facto*" avec la Slovaquie, d'y déléguer une mission commerciale, voire - malgré ce qui est dit plus haut - de rouvrir l'ancien consulat français à Bratislava, mais en évitant soigneusement toute reconnaissance officielle. Reconnaissance qui n'eut effectivement jamais lieu, pour deux raisons: d'abord, pour ne pas créer de précédent à la reconnaissance d'autres Etats (dont la Croatie, qui était très mal perçue par Vichy); ensuite, parce que le ministère des Affaires étrangères, de concert avec celui des Finances, avait conclu, après un examen détaillé de la question, qu'il était préférable que les échanges avec la Slovaquie ne prennent pas trop d'ampleur.<sup>50</sup> Donc, les raisons qu'avait Vichy de se refuser à reconnaître officiellement la République slovaque étaient autant politiques qu'économiques.

Vichy en était à ce point de ses réflexions quand l'Allemagne entra en scène. Début avril 1942, l'ambassade d'Allemagne à Vichy fit clairement comprendre à J. Benoist-Méchin qu'elle désirait être rapidement informée de la position adoptée par le gouvernement de Vichy sur la question de la reconnaissance officielle de la Slovaquie. Il ressortit de ces entretiens que l'Allemagne ne s'y opposerait pas. La réponse de l'amiral Darlan arriva quelques jours plus tard. Il disait qu'il avait l'intention d'examiner sans plus tarder avec le gouvernement slovaque les conditions d'ouverture d'une représentation vichyssoise en Slovaquie.<sup>51</sup> Des contacts entre les diplomates français et slovaques de Berne furent rapidement établis et, le 23 avril, le gouvernement de Vichy annonçait à l'ambassade d'Allemagne locale sa décision de reconnaître officiellement la République slovaque.<sup>52</sup>

---

<sup>47</sup> *idem*

<sup>48</sup> *idem*

<sup>49</sup> *idem*

<sup>50</sup> *idem*

<sup>51</sup> *idem*

<sup>52</sup> *idem*

Cette décision était liée à la volonté de Vichy de rouvrir le consulat de Bratislava. Et, si cette décision ne devait pas satisfaire l'attente du gouvernement slovaque, Vichy se déclarait disposé à ouvrir une ambassade de France à Bratislava.<sup>53</sup> On peut dire que le gouvernement de Vichy se décida au printemps 1942 à franchir le pas qui intéressait tant la Slovaquie - et l'Allemagne - depuis le printemps 1940 (dans le cas de l'Allemagne, cet intérêt avait été exprimé surtout verbalement et reflétait le souhait d'une partie de la diplomatie allemande). Ces premières mesures de rapprochement se heurtèrent cependant à un changement d'attitude inattendu de la part de la Slovaquie. Le 31 juillet 1942, le chargé d'affaires slovaque à Berne annonça au diplomate vichyssois Bard que le gouvernement slovaque ne souhaitait plus l'ouverture d'une représentation diplomatique (ambassade ou consulat) à Bratislava.<sup>54</sup> Le gouvernement slovaque proposait de désigner à Vichy et à Bratislava un "délégué" chargé de préparer l'avenir. Dans son entretien avec le diplomate slovaque, Bard laissa entendre que, si l'établissement de relations diplomatiques entre Vichy et Bratislava n'aboutissait pas, la responsabilité en reviendrait à l'Allemagne. L'interlocuteur slovaque de Bard refusa cette interprétation, émit des objections, mais le diplomate français campa sur ses positions. Plusieurs sources indiquent qu'il avait raison.

Dans son étude, S. Kirschbaum note que la France reconnut *de jure* la Slovaquie le 25 avril 1942, mais que l'échange des diplomates n'eut jamais lieu, car l'Allemagne avait exercé des pressions contre.<sup>55</sup> Nous ne savons pas encore aujourd'hui avec certitude si Vichy a réellement reconnu *de jure* l'Etat slovaque en avril 1942 ou si cette reconnaissance n'est restée qu'au stade de l'intention, car un certain nombre de documents du ministère français des Affaires étrangères établis après le 25 avril 1942 apportent la preuve de l'effectivité de cette intention, mais aucun n'apporte celle de sa réalisation.<sup>56</sup> Quant aux archives slovaques, elles ne fournissent aucune information susceptible d'éclaircir la question. Selon Kirschbaum, les Allemands s'opposèrent à ce que la France possède une représentation diplomatique à Bratislava, car ils voulaient empêcher l'établissement de contacts entre les Alliés occidentaux et l'URSS,<sup>57</sup> lesquels auraient pu passer par Vichy et Bratislava.

Il est impossible de considérer cette volte-face inattendue du gouvernement slovaque, en juillet 1942, comme une démarche autonome, à cause du "Schutzvertrag" de mars 1939, par lequel l'Allemagne prenait le régime de Bratislava "sous sa protection". Il est donc évident que ce changement d'attitude était le résultat de la pression exercée par l'Allemagne. Il est tout aussi évident que, pendant un certain temps, une partie de la diplomatie allemande adhéra à l'idée d'établir des contacts plus étroits entre Vichy et Bratislava. Le "virage" fut probablement pris au cours de l'été 1942.<sup>58</sup> La Slovaquie commença alors à tergiverser et proposa, en août 1942, "comme premier pas" la

<sup>53</sup> *idem*

<sup>54</sup> *idem*

<sup>55</sup> Kirschbaum S.: c.d. p.167

<sup>56</sup> MAE, 1939-1945, vol.812, Vichy - Slovaquie; il s'agit par exemple du télégramme qu'envoya P. Laval à Berne le 25 avril 1939, du rapport du département Europe du ministère des Affaires étrangères de Vichy destiné à Benoist-Méchin, en date du 28 avril 1942, du télégramme envoyé de Vichy à Berne le 19 mai 1942 et d'autres documents

<sup>57</sup> Kirschbaum S.: c.d. p.169

<sup>58</sup> MAE, 1939-1945, vol.812, Vichy - Slovaquie. Télégramme de l'ambassadeur de France en Finlande Guérin au ministère des Affaires étrangères de Vichy, parti d'Helsinki le 14 août 1942

création d'un consulat général slovaque à Vichy, mais sans réciprocité. La diplomatie de Vichy lui fit alors savoir que cette proposition mettait un obstacle infranchissable à l'établissement de relations normales, la réciprocité étant leur condition première.<sup>59</sup> Pourtant, la Slovaquie souhaitait établir des relations avec Vichy. Mais il est vrai aussi que le "parallélisme rigoureux" auquel la réduisait sa position de vassal vis-à-vis de l'Allemagne (accord de protection) entravait toute démarche réellement autonome. Le régime de Vichy n'aurait pas davantage pu se permettre d'agir autrement. Toutefois, la diplomatie slovaque ne baissa pas les bras. Le 30 avril 1943, un émissaire slovaque rendit visite à Ribbentrop à Fuschli lors du 50<sup>e</sup> anniversaire du ministre des Affaires étrangères du Reich. Il était en réalité chargé avant tout de remettre au héros de la fête une lettre du Premier ministre du gouvernement slovaque, V. Tuka, dans laquelle ce dernier l'informait du fait que l'organe exécutif suprême de la République slovaque mettait à sa disposition le domaine de chasse de Pusté Pole pour les six années à venir. L'entretien ne se réduisit pas à ces questions de chasse. Le diplomate slovaque fit comprendre à Ribbentrop que c'était le moment d'adopter une attitude moins négative à l'égard de l'établissement de relations diplomatiques normales entre la Slovaquie et la France. "Nous sommes en effet convaincus", dit-il, "que l'Allemagne nous fait pleinement confiance aussi sur ce sujet-là et que, sans vouloir surestimer nos forces et nos possibilités, nous pourrions ainsi concourir à l'amélioration de l'atmosphère entre la France et l'Allemagne".<sup>60</sup> Ribbentrop se contenta de lui faire remarquer qu'il avait déjà examiné cette question avec le Premier ministre Tuka. Puis il ajouta qu'il y réfléchirait encore et qu'il était "certainement possible de trouver une solution raisonnable".<sup>61</sup>

Au cours des mois qui suivirent, Berlin trouva cette solution de moins en moins "raisonnable", car ses idées sur la "nouvelle Europe" fondaient comme neige au soleil. Fin janvier 1944, le ministère des Affaires étrangères de Vichy était d'avis que l'absence de relations diplomatiques normales avec la Slovaquie était la conséquence du manque d'intérêt des Slovaques.<sup>62</sup> Il ne parlait pas d'intervention allemande. Vu les circonstances, les intérêts français en Slovaquie furent comme auparavant confiés à l'ambassade d'Espagne à Bratislava. L'Espagne accepta, bien que cette prise en charge des intérêts de Vichy se fût compliquée avec l'évasion vers la Slovaquie de prisonniers français internés dans des camps allemands. L'évolution de la situation sur les différents fronts et la guerre, dont la fin toute proche devait porter un coup fatal aux régimes de Vichy et de Bratislava, étaient inexorables.

En conclusion, force nous est de constater que les relations officielles entre la Slovaquie et la France furent réduites au minimum pendant la période conflictuelle de 1939-1945, si on exclut la période qui suivit la capitulation française de 1940 et qui vit s'accroître les possibilités d'échanges diplomatiques entre les deux pays. En fait, les obstacles, principalement politiques et économiques, furent de plus en plus difficiles à surmonter par les deux parties, car ni l'Etat slovaque ni le régime de Vichy n'étaient en mesure de mener des politiques intérieure et extérieure autonomes, tous deux étant tenus d'agir en

---

<sup>59</sup> MAE, 1939-1945, vol.812, Vichy - Slovaquie

<sup>60</sup> AnRS, ES MAE n°180

<sup>61</sup> *idem*

<sup>62</sup> MAE, 1939-1945, vol.812, Vichy - Slovaquie

conformité avec les intérêts de l'Allemagne nazie. Or ces intérêts les divisaient plus qu'ils ne les rapprochaient.

Il me semble important de préciser que, si je ne mentionne que la France de Vichy à partir de mai 1940, c'est uniquement parce que l'Etat slovaque n'eut aucun contact avec la France libre du général Charles de Gaulle. Ces relations, en effet, ressortissaient au gouvernement tchécoslovaque en exil à Londres: leur étude représente un autre chapitre de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.